

Fonds de réparation : le gouvernement recule au profit du "tout jetable"

Pas même lancé, le fonds destiné à la réparation d'objets du quotidien pourrait voir son budget diviser par deux par un nouveau décret. Des organisations dénoncent un rétropédalage du gouvernement et appellent à une mobilisation en ligne jusqu'au 14 octobre.



Le gouvernement va-t-il "tuer dans l'œuf" un dispositif destiné à encourager la réparation ? C'est ce que dénoncent les organisations Zero Waste France, Halte à l'obsolescence programmée (HOP) et les Amis de la Terre.

Le fonds réparation, prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire¹ de 2020, entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Cette enveloppe financière permettra de diminuer le coût de la réparation de certains produits pour les consommateurs et consom-

matrices. Parmi les filières concernées : les équipements électriques et électroniques (EEE), l'ameublement, les jouets, les articles de sport et de loisirs, ainsi que les articles de bricolage et de jardin. Ce fonds ne sera pas abondé par l'État, mais par les industriels eux-mêmes, qui contribueront au coût de la réparation des produits qu'ils mettent sur le marché, dès lors qu'ils seront réparés au sein d'un réseau de réparateurs et réparatrices labellisés. En s'adressant à ce réseau labellisé, les particuliers bénéficieront ainsi d'un tarif moindre sur la réparation de leurs produits.

"C'est une avancée importante, car trop peu de consommateurs réparent actuellement leurs équipements électriques et électroniques", dit Ronan Groussier, responsable des affaires publiques de l'association HOP. "Le prix des réparations est rédhibitoire pour les consommateurs qui préfèrent acheter des produits neufs."

D'après l'Ademe, sur les 1,2 milliard d'équipements électriques et électroniques mis en marché en France, seuls 10 % font l'objet d'une réparation.

"La fabrication des produits représente pourtant l'étape la plus importante en matière de conséquences environnementales et climatiques, notamment du fait de l'extraction de ressources", poursuit Ronan Groussier. "Le fonds réparation, instrument important pour prolonger la durée de vie des produits, était donc attendu."

"Le gouvernement a malheureusement décidé de rétropédaler avant même la mise en œuvre officielle du dispositif", s'indigne Moïra Tourneur, responsable du plaidoyer de Zero Waste France.

Alors qu'un décret du 27 novembre 2020 prévoyait que les montants alloués au fonds réparation devaient être égaux à au moins 20 % des coûts estimés de la réparation des produits, un nouveau pro-

¹ <https://reporterre.net/Loi-economie-circulaire-des-mesures-marginales-qui-n-enrayent-pas-la-crise-ecologique>

jet de décret, actuellement en consultation publique², propose en effet de l'abaisser à 10 % des coûts.

"Moins d'un an après le premier décret, c'est donc déjà une division par deux de l'enveloppe du fonds qui est souhaitée par le gouvernement !" déplore Moïra Tourneur.

Par ailleurs, le fonds serait supprimé pour la filière des jouets.

Wikimedia Commons/CC BY-SA 4.0/JIP

Une décision venant "condamner ce mécanisme"

Le Sénat et la rapporteure de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, Marta de Cidrac, mobilisés pour l'introduction du dispositif dans la loi anti-gaspillage, s'en sont indignés et ont appelé



"le gouvernement à revoir sa copie en restaurant l'ambition initiale du fonds".

Dans un courrier³ adressé mi-septembre à la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili, les associations Zero Waste France, HOP et les Amis de la Terre

"regrettent profondément cette décision qui vient tout bonnement condamner ce mécanisme".

Pour elles, une prise en charge de 20 % du coût de la réparation ne permettait déjà pas de passer en dessous du seuil psychologique⁴ de 33 % du prix du neuf, un seuil identifié par l'Ademe comme pouvant déclencher, chez les consommateurs, la volonté de recourir à la réparation.



Zero Waste France
@ZeroWasteFR

⚠ Le Gvt s'apprête à diviser par **2** le montant minimum des fonds #réparation - un mécanisme pourtant censé rendre la réparation + accessible pr les consommateurs

@ZeroWasteFR @HalteOP et @amisdelaterre appellent @barbarapompili à maintenir l'enveloppe fixée il y 1 an

retour de réparation nous indiquent qu'il ne se basent pas dans le dispositif sur les données précises.

Cette décision se situe en outre en pleine faveur de la filière loi Climat du 22 août 2021 dont le Gouvernement a toujours déclaré qu'elle constituerait un levier pour faire entrer l'énergie dans la économie qui développe et favorise, dans une perspective d'effacement des coûts de fonctionnement, les modes de consommation plus sobres. Le montant des fonds, de par sa vocation, n'est pas destiné à servir d'un des instruments qui peuvent contribuer à favoriser ces changements de pratiques, en particulier à l'égard de la réparation. Cette dernière représente en outre, pour prolonger la durée de vie des objets.

Par ailleurs, et de façon considérable, la partie de ce total, le Gouvernement nous l'a toujours indiqué, le montant des dépenses éligibles et financées par le fonds s'élève à 11 000 emplois salariés et non-salariés. C'est un levier puissant, qui permet une dynamique majeure à l'accompagnement à l'échelle locale et nationale, dans une optique de maintien et de préservation de l'emploi. Le Gouvernement est donc en difficulté à comprendre.

Face à cette décision, nous appelons collectivement le président de la République et le ministre de la Transition écologique à reconsidérer ce projet de décret, qui constitue un véritable recul par rapport à l'ambition initiale de la loi Climat. Nous appelons également le Gouvernement à reconsidérer ce projet de décret, qui constitue un véritable recul par rapport à l'ambition initiale de la loi Climat. Nous appelons également le Gouvernement à reconsidérer ce projet de décret, qui constitue un véritable recul par rapport à l'ambition initiale de la loi Climat.

Juliette Fournier, directrice de Zero Waste France
Marta de Cidrac, rapporteure de la Commission
Laëtitia Vassalli, députée adjointe de HOP

Cd. Marie de Cidrac, députée des Yvelines
Marta de Cidrac, députée adjointe de la Seine-Saint-Denis
Sophie Barbuch, députée de la Seine-Maritime
Marta de Cidrac, députée de la Seine-Saint-Denis
Véronique Marais, députée de la Haute-Garonne

2:22 PM · 16 sept. 2021

63

Copier le lien du Tweet

Tweetez votre réponse.

"Il apparaît donc inenvisageable de diminuer le montant des fonds de réparation", déclarent les associations, qui appellent à une mobilisation sur la plateforme de consultation publique, ouverte jusqu'au 14 octobre.

"Le signal envoyé par ce nouveau projet de décret est catastrophique pour les particuliers comme les acteurs de la réparation", dénonce Ronan Groussier.

Selon un rapport de l'ONG Gaïa, le secteur de la réparation crée trois fois plus d'emplois que le secteur du recyclage, et deux cents fois plus que l'élimination des déchets.

Allongement de la durée de vie des produits, bénéfice écologique, création d'emplois... Dans ce contexte,

² <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-diverses-dispositions-d-a2503.html>

³ <https://twitter.com/ZeroWasteFR/status/1438478377019654154>

⁴ <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4744-fonds-reparation-de-la-filiere-equipements-electriques-et-electroniques.html>

comment expliquer un tel recul du gouvernement ? Reporterre a posé la question, par mail, au service de presse du ministère de la Transition écologique. Celui-ci n'a pas répondu.

"Une nouvelle fois, le gouvernement a cédé face aux industriels du secteur des équipements électriques et électroniques, qui souhaitent un fonds réparation moins ambitieux", affirme Alma Dufour, chargée de campagne des Amis de la Terre. "Lors de l'examen de la loi Climat, il se targuait pourtant de faire entrer l'écologie "dans le quotidien des Français". C'était la promotion de l'écologie des petits gestes, mais même là-dessus, Barbara Pompili mange son chapeau."

Après cet article

➤ Quotidien : Contre l'obsolescence des smartphones et des machines à laver, l'indice de réparabilité devient obligatoire